Jean François Paul de Gondi de Retz

La veritable harangue faite au roy...

LA VERITABLE HARANGVE FAITE AV ROY, PAR MONSEIGNEVR LE CARDINAL DE RETZ, POVR LVY DEMANDER

la Paix, & ſon retour à Paris, au nom du Clergé, & accompagné de tous ſes Deputez.

Prononcé à Compiegne le 12. Septembre 1652.



A PARIS,
De l'Imprimerie de la Veufue I. GVILLEMOT, Imprimeuſe ordinaire de ſon Alteſſe Royale, ruë des Marmouzets, proche l'Egliſe de Saincte Marie Magdeleine.
M. DC. LII.



LA VERITABLE HARANGVE faite au Roy, par Monseigneur le Cardinal de Retz, pour luy demander la Paix; & son retour à Paris, au nom du Clergé, & accompagné de tous ses Deputez.



IRE,

Tous les Sujets de Vostre Majesté, luy peuuent representer leurs besoins : mais il n'y a que l'Eglise qui ait droit de vous parler de vos deuoirs, nous le deuons, SIRE, par toutes les obligations que nostre caractere nous impose, mais nous le deuons particulierement, quand il s'agit de la conseruation des peuples, parce que la mesme puissance qui nous a estably mediateurs entre Dieu & les hommes, fait que nous sommes naturellement leurs intercesseurs enuers les Rois qui sont les images viuantes de la diuinité sur la terre.

Nous nous presentons donc à Vostre Maiesté en qualité de Ministre de la parole, & comme les dispensateurs legitimes des oracles Eternels, Nous vous annonçons l'Euangile de la paix, en vous remerciant des dispositions que vous y auez desia données, & en vous suppliant tres-humblement d'accomplir cét ouurage si glorieux à V. M. & si necessaire au repos de vos peuples, & nous vous le demandons auec authorité, parce que nous vous parlons au nom de celuy de qui les ordres vous doiuent estre aussi sacrez qu'ils le sont au moindre de vos sujets : mais, SIRE, cette dignité que nous sommes obligez de conseruer, &

dans nos actions & dans nos paroles, ne diminuë en rien le resſpect que nous deuons à Voſtre perſonne ſacrée, elle l'augmente au contraire & nous confirme de plus en plus dans voſtre ſeruice, parce que nous ne ſçaurions eſleuer noſtre eſprit en penſant que nous auons l'honneur d'eſtre les premiers ſujets de V. M. que nous ne confeſsions en meſme temps que cette qualité nous oblige encor plus particulierement que le reſte des hommes à vous donner toutes les marques imaginables de noſtre obeïſſance & de noſtre fidelité.

Nous le faiſons, SIRE, par des paroles que nous pouuons dire effectiues, puis qu'elles ont eſté precedées par des effects. L'Egliſe de Paris n'a iamais fait de vœux que pour les auantages de voſtre Couronne, & ſes oracles n'ont parlé que pour voſtre ſeruice : elle ne croit pas, SIRE, qu'elle puiſſe donner vne ſuite plus conuenable à toutes ſes autres actions, que la ſupplication tres humble qu'elle fait preſentement à V. M. de donner la paix à la ville capitale de voſtre Royaume, parce qu'elle eſt perſuadée que cette paix n'eſt pas plus neceſſaire pour le ſoulagement des miſerables, que pour l'affermiſſement ſolide & veritable de voſtre authorité.

Nous voyons nos campagnes rauagées, nos villes deſertes, nos maiſons abandonnées nos Temples violez, nos Autels prophanez nous nous contenterions de leuer les yeux au Ciel, & de luy demander iuſtice de ces impietez & de ces ſacrileges, qui ne peuuent eſtre aſſez punis par la main des hommes, & pour ce qui touche nos propres miſeres, le reſpect que nous auons pour tout ce qui porte le caractere de V. M. nous obligeroit ſans doute meſme dans le plus grand effort de nos ſouffrances à étouffer les gemiſſemens & les plaintes que nous cauſent vos Armes : Si voſtre intereſt, SIRE, encor plus preſſamment que le noſtre n'animoit nos paroles, & ſi nous n'eſtions fortement perſuadez que comme noſtre veritable repos conſiſte dans noſtre obeïſſance, voſtre veritable grandeur conſiſte dans voſtre Iuſtice & dans voſtre bonté ; & qu'il eſt meſme de la dignité d'vn Grand Monarque, d'eſtre au deſsus de beaucoup de formalitez qui ſont auſſi inutiles & meſme auſſi preiudiciables en quelques rencontres quelles peuuent eſtre neceſsaires en d'autres occaſions & V. M. SIRE, me permettera de luy dire à

re auec la mesme liberté, que me donne mon Caractere qu'il n'y en a iamais eu de plus superfluës que celles dont il s'agist aujourd'huy, puisque vous auez tous les aduantages essentiels & puisque vous auez effectiuement les cœurs de tous vos peuples, & c'est en cét endroit, SIRE, ou ie me sens forcé par le secret instinct de ma conscience, de déchirer ce voile qui ne couure que trop souuent dans les Cours des Grands Princes les veritez les plus importantes & les plus necessaires, ie ne doute point, SIRE, que l'on ne vous parle tres differemment des dispositions de Paris, nous les connoissons, SIRE, plus particulierement que le reste des hõmes parce que nous sommes les veritables depositaires des interests des cõsciences, & par consequent du plus secret des cœurs, & nous vous protestons par la mesme verité qui nous les a confiée, que nous n'en voyõs point dans vos Peuples, qui ne soiẽt tres cõformes à Vostre seruice, que vous serez, quãd vous plaira aussi absolu dans Paris, que dans Compiegne, que rien ne vous y doit faire ombrage, & qu'il n'y a personne qui y puisse partager ny les affections des Peuples, ny l'authorité de Vostre Majesté, & nous ne sçaurions, SIRE, vous justifier cette verité, par des preuues plus claires, & plus conuainquantes, qu'en Vous suppliant tres-humblement de considerer qu'il faut bien que vous ayez les cœurs de ceux qui n'attendent qu'vn seul de vos regards pour se laisser vaincre. Ie me trompe, SIRE, ie parle improprement, ie sens que ie blesse par ces paroles les oreilles de Vostre Majesté, elle ne veut vaincre que ses ennemis, & ses armes sans doute n'ont point d'autres objets que ceux qu'Henry le Grand Ayeul de Vostre Majesté, choisit dans les pleines d'Ivry. Ie dis qu'il choisit, SIRE, par ce qu'il distingua les François & les Estrangers par cette belle parole, qu'il prononça à la teste de son Armee, (sauuez les François) Il fit cette distinction l'espée à la main, & l'obserua encor plus religieusement apres toutes ses Victoires. Ce Parlement qui dans les grandes agitations de l'Estat, estoit demeuré dans Paris contre ses intentions, & contre ses Ordres, fut continuë dans sa seance, & dans ses fonctions par ce grand & sage Prince, dés le lendemain qu'il y fut entré en Victorieux & en triomphant, il fit publier l'Amistie generalle le mesme jour dans le Palais, & il semble que ce Prince tout admirable eut crû qu'il eut man-

qué quelque choſe à ſa Clemence. s'il ne l'eût fait éclatter dans le meſme lieu, ou l'on auoit en quelque rencontre rendu ſi peu de iuſtice, & de deference à ſes volontez. & il faut auoüer que la prouidence de Dieu prit vn ſoin tout particulier, de couronner ſa moderation & ſa iuſtice, par ce que ſon authorité qui auoit eſté ſi violamment attaquée & preſque abatuë ſe trouua releuée par ſa prudence & par ſa douceur, en vn poinct & plus haut & plus fixe que n'auoient jamais eſté celles de ſes Predeceſseurs.

Si ie n'apprehendois de donner la moindre apparence d'vne comparaiſon auſſi iniuſte que ſeroit celle d'vn ſiecle furieux, & qui attaqua pour ainſi parler la Royauté dans ſon trône, & de ces derniers temps ou il faut auoüer que les intentions des Subiets de V. Maieſté, n'ont rien eû de ſemblable ny d'approchant. Ie dirois, SIRE, en cette occaſion ce que l'on deuroit dire à mon ſens dans toutes les rencontres de voſtre vie que vous ſuiurez ſans doute les veſtiges de ce grand Monarque, & que vous n'aurez pas moins de bonté pour vne grande ville qui vous offre auec ardeur le ſang de tous ſes Citoyens, pour le reſpandre pour voſtre ſeruice que le grand Henry n'en eut pour des ſujets rebelles qui luy diſputoient ſa couronne & qui attentoient à ſa vie.

I'ay, SIRE, vn droit tout particulier & domeſtique de vous propoſer cét exemple, dans cette fameuſe conferance, qui fut tenuë dans l'Abbaye de S. Antoine au Fauxbourg de Paris, le Roy Henry le Grand dit au Cardinal de Gondy, qu'il eſtoit reſolu de ne s'arreſter à aucune formalité dans vne affaire ou la paix ſeule eſtoit eſſentielle, ie ne connoiſtrois nullement le merite & la valeur de ce diſcours, ſi ie pretendois le pouuoir orner par des paroles, ie me contente, SIRE, de le rapporter fidelement à V.M. & de le rapporter auec le meſme eſprit que le Cardinal de Gondy la receu.

Ainſi, SIRE, en imitant & la moderation & la prudence de ce grand Monarque, vous regnerez d'vn regne ſemblable à celuy de Dieu, parce que voſtre authorité n'aura de bornes, que celles qu'elle ſe donnera a elle meſme par les regles de la raiſon & de la iuſtice. Ainſi vous reſtablirez ſolidement l'authorité Royale, dans laquelle conſiſte veritablement le repos, la ſeureté & le bonheur de tous vos ſujets. Ainſi vous reünirez les

cœurs de tous vos peuples partagez par tant de factions differentes, & dont la diuision ne sera iamais que fatale à vostre seruice. Ainsi vous reünirez toutes vos Compagnies Souueraines dans ce mesme lieu, où elles ont soustenu auec tant de vigueur, & auec tant de gloire les droicts de vos Ancestres. Ainsi vous reünirés la maison Royale. Ainsi vous aurez dans vos Conseils & à la teste de vos armeées, Monsieur le Duc d'Orleans dont l'experience, la moderation & les intentions absolument desinteressées, peuuent estre si vtiles & sont si necessaires pour la conduite de vostre Estat. Ainsi vous y aurez Monsieur le Prince si capable de vous seconder dans vos conquestes.

Et quand nous pensons, SIRE, qu'vn seul moment peut produire tous ces aduantages, & quand nous pensons en mesme temps que ce moment n'est pas encore arriué; nous sentons dans nos ames des mouuemens meslez de douleur & de ioye, d'esperance, & de crainte. Quelle apparence que la fin de nos maux ne soit pas proche, puis qu'ils ne tiennent plus qu'à quelques formalitez legeres, & qu'vn instant peut assoupir, quelle apparence qu'elles ne fussent pas desia terminées, si la Iustice de Dieu ne vouloit peut-estre chastier nos pechez & nos crimes par des maux que nous endurons contre toutes les regles de la Politique, mesme la plus humaine. Il est, SIRE, de vostre deuoir de preuenir par des actions de pieté & de Iustice les chastimens du Ciel qui menacent vn Royaume dont vous estes le pere. Il est, SIRE, de vostre deuoir d'arrester par vne bonne & prompte paix le cours de ces prophanations abominables qui deshonnorent la terre, & qui attirent les foudres du Ciel, vous le deuez comme Chrestien, vous le deuez, & vous le pouuez comme Roy.

Vn grand Archeuesque de Milan porta autrefois cette parole au plus grand des Empereurs Chrestiens dans vne occasion moins importante, que celle dont il s'agit presentement, & qui regardoit moins les interests de Dieu, l'Eglise de Paris vous la porte auiourd'huy, SIRE, auec plus de sujet, & Dieu veuille que ce soit auec autant de succez. Dieu veuille inspirer à Vostre Maiesté la resolution & l'applicatiõ de ce remede si prompt & si salutaire qui consiste dans son retour à Paris que nous vous demandons, SIRE, auec les respects que vous doiuent des Su-

iets tres-ſouſmis : mais auec tous les mouuemens que peuuent former des cœurs paſſionnez pour le veritable ſeruice de Voſtre Maieſté, & pour le repos de ſon Royaume. Ainſi, SIRE, dés le commencement de voſtre vie, vous accomplirez vn des plus conſiderables poincts du Teſtament du plus grand & du plus ſainct de vos Predeceſſeurs. Sainct Louys eſtant à l'article de la mort, recommanda tres-particulierement au Roy ſon fils la conſeruation des grandes villes de ſon Royaume, comme le moyen le plus propre pour conſeruer ſon authorité. Ce grand Prince deuoit ces ſentimens ſi raiſonnables & ſi bien fondez à l'éducation de la Reyne Blanche de Caſtille ſa mere, & Voſtre Maieſté, SIRE, deura ſans doute ces meſmes maximes aux Conſeils de cette grande Reyne qui vous a donné à vos peuples, & qui anime par des vertus qui ſont ſans comparaiſon, & ſans exemple le meſme ſang qui a coulé dans les veines de Blanche, & les meſmes auantages qu'elle a autrefois poſſedé dans la France.

FIN.

